

VÉRIFICATION PONCTUELLE SUR LES NOMINATIONS À TITRE D'ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES POUR L'ANNÉE CIVILE 2018

ENTTÉVÉRIFIÉE	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉRIFIÉS	RESPECT DES CONDITIONS LIÉES À L'EMPLOI ÉTUDIANT OU AU STAGE		RESPECT DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION		PRÉSENCE DES DOCUMENTS AU DOSSIER MINISTÉRIEL	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Curateur	7	G	1	7		G	1
		86 <mark>%</mark>	14 %	100 %	0 %	86 %	14 %
MIFI Nominations étudiants	17	17		17		7	10
		100 %	0 %	100 %	0 %	41 %	59 %
Nominations stagiaires	10	10		10		10	
		100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %
RDL	10	9	1	8	2	9	1
		90 %	10 %	80 %	20 %	90 %	10 %
Totaux	44	42	2	42	2	32	12
Résultats en %	100 %	95 %	5 %	95 %	5 %	73 %	27 %

Commentaires formulés par les entités vérifiées

Curateur: « Le Curateur public prend acte des constats de la Commission, qui révèlent qu'il n'y a eu que deux non-conformités en matière d'admissibilité des étudiants et stagiaires, et donnera suite aux recommandations émises. À cet égard, une étape de contrôle-qualité au processus d'embauche des étudiants et stagiaires a été ajoutée en avril 2019, permettant de s'assurer que tous les documents démontrant leur admissibilité figurent au dossier. »

MIFI: « Le MIFI accueille la recommandation de la CFP et précisera dorénavant les niveaux secondaire et collégial pour les affichages dans le PEL des emplois étudiants avec des tâches assimilables aux emplois de bureau. »

Équipe de vérification : Marie-Ève Bonneau-Roy, Richard Couture, Méliza Deschênes et Maria Furtos

2019-11-22